

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1824

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Potager du parc technologique - Convention avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et la société de l'Hôtel du Lac - Année 2017**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

*Absents non excusés* : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1824**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Saint Priest

objet : **Potager du parc technologique - Convention avec le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et la société de l'Hôtel du Lac - Année 2017**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa mission de maintien du patrimoine métropolitain, la Métropole de Lyon, propriétaire des espaces verts du parc technologique de Saint Priest, en assure la gestion de manière différenciée depuis 2005.

L'arrivée de l'Hôtel Golden Tulip sur le parc, dans un bâtiment construit dans le respect des principes du développement durable, a fait naître un nouveau besoin pour élargir la palette végétale du parc sous la forme d'un potager. Cet établissement appartient à la société de l'Hôtel du Lac.

Créé en 2012 au pied cet établissement, ce potager, qui s'étend sur une surface de 1 000 mètres carrés, a pour objectif de participer à la culture d'espèces locales anciennes presque disparues ou en voie d'extinction avec plusieurs partenaires. Cette culture comporte également un volet pédagogique d'animation auprès du grand public sur ces espèces et sur des techniques alternatives de gestion d'un potager.

Pour alimenter ce potager, la Métropole s'est rapprochée du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), laboratoire d'idées et de recherches appliquées. Le CRBA coordonne 5 conservatoires participatifs et vivants de la biodiversité domestique, propose une expertise et des conseils en conception et en restauration de jardins historiques ou contemporains, développe, par la transversalité des disciplines, des programmes de recherches et de valorisations dans le domaine de la botanique appliquée.

L'entretien des terrains, des espaces verts et des plantations font l'objet d'une prestation externalisée par la Métropole via la conclusion d'un marché public comprenant notamment les semis, les plantations, l'entretien et la récolte du potager.

Dans le cadre du partenariat :

- le CRBA fournit les graines pour les variétés de légumes à protéger. Il encadre et conseille sur la récolte, le tri et la conservation des graines. Les récoltes du potager du parc technologique de Saint Priest ont pour vocation première la production de graines dont la moitié reviendra au CRBA et l'autre moitié à la Métropole,
- la Métropole prend à sa charge le financement des travaux nécessaires à l'entretien du potager et coordonne l'ensemble des questions techniques,
- la société fournit l'eau nécessaire à l'arrosage du potager. Le restaurant de la société, dans un logique de circuits courts de fournisseurs, pourra utiliser les légumes et fruits anciens issus des semences du CRBA afin de tester leur valeur gustative.

Les surplus de légumes et fruits anciens ainsi que les autres productions du potager pourront être mis à disposition d'une association à vocation solidaire.

Au regard de l'intérêt public local de cette expérimentation, il est proposé au Conseil de la Métropole de conclure une convention de partenariat pour l'année 2017 afin de déterminer les conditions de réalisation et de participation financière de chaque partenaire à la vie de ce potager ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - le partenariat en vue de la réalisation d'un potager sur le parc technologique de Saint Priest,
- b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon, le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et la société de l'Hôtel du Lac pour son établissement dénommé Hôtel Golden Tulip pour l'année 2017.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**